

... compte rendu d'une expérience en Montérégie.

par Mario Chamberland, directeur général et Cathy Froment-Prévosto, agente de recherche

Loisir et sport Montérégie

Les milieux ruraux sont confrontés aux mêmes types de questions que les milieux urbains en termes de cohésion sociale et de développement économique. Ils se heurtent toutefois à des difficultés spécifiques en raison principalement de la faible densité de la population. Ces particularités concernent notamment l'exode des jeunes, le vieillissement de la population, l'effritement des services et l'absence de transport. En milieu rural, le loisir public, par ses capacités de mobilisation et de concertation des forces vives, doit être utilisé comme un outil de vitalisation et de consolidation de la vie communautaire. Convaincu qu'avec du soutien et un sens aigu de l'action, «l'organisation loisir» peut relever les défis du monde rural. Fort de cette conviction, Loisir et Sport Montérégie a entrepris, avec de nombreux partenaires, une expérience pilote dans une MRC rurale pour documenter et comprendre le phénomène de la dévitalisation de l'organisation du loisir, afin de développer un modèle d'organisation du loisir, réaliste et adapté, et en établir les indicateurs de succès.

Des constats inquiétants

En matière de loisir, nous avons pu constater une dégradation sur le plan de l'organisation du loisir public rural. Cette dégradation s'observe en autres dans l'offre de services de ces communautés rurales qui a connu une baisse dramatique pour l'ensemble des clientèles, et surtout pour les adolescents. Les structures civiles, composées essentiellement de bénévoles dans les milieux ruraux, ne répondent généralement plus à la demande et ne peuvent prendre en charge, sans un soutien spécifique, le développement de leur communauté. Essoufflement, désengagement et désaffection, voilà qui, selon les observateurs municipaux, caractérise l'état d'esprit de leurs troupes de bénévoles. Cette situation amène les élus municipaux à s'interroger sur la rentabilité sociale de l'investissement loisir.

Cette réalité contribue à la dévitalisation du tissu social des communautés rurales et elle est d'autant plus inquiétante qu'elle s'accroît au point où plusieurs communautés ont perdu, ou sont en train de perdre, la seule structure organisationnelle de leur territoire. Des organisations comme Solidarité rurale du Québec lancent des cris d'alarme afin d'apporter des solutions concrètes à ces problématiques de plus en plus préoccupantes. Pour certains milieux, cela remet en cause l'accès au loisir public, et surtout la qualité de vie.

Une expérience à réaliser pour comprendre et agir

Nous avons choisi la MRC d'Acton comme milieu d'expérimentation parce que, d'une part, il s'agit d'un territoire représentatif du milieu rural qui est conforme aux indicateurs de la Politique nationale de la ruralité et, d'autre part, parce que les principaux acteurs du développement social étaient prêts à s'engager dans une telle démarche. Enfin, pour intervenir dans ce milieu, nous avons ciblé la clientèle jeunesse, dans le respect de notre plan d'action

interne, mais également parce que, depuis plusieurs années, l'offre loisir connaît une baisse qui touche particulièrement les adolescents et que nombre d'organismes jeunesse rappellent l'urgence d'agir.

Une démarche en plusieurs phases

Première phase : appropriation du milieu et élargissement de la problématique

La première phase de notre démarche visait à mieux connaître le milieu et comprenait l'inventaire des ressources, celui des structures participatives pour adolescents et l'identification des habitudes et des demandes en loisir jeunesse. La problématique initiale de loisir actif des jeunes est vite passée à l'arrière-plan, nous amenant à revoir notre démarche. En effet, il nous est apparu que les problèmes de la participation active des jeunes en loisir ne résidaient pas tant dans l'absence d'offre et/ou le désengagement des jeunes que dans le manque d'information et de moyens d'intégration de ces mêmes jeunes à leur communauté, sans parler du manque de support qui leur est accordé pour la prise en charge de leur temps libre. Aussi, les problèmes d'offre locale et de diversité régionale en loisir jeunesse n'avaient pas pour source le manque d'infrastructures et de ressources mais bien l'absence de reconnaissance et de soutien à «l'organisation loisir» ainsi que l'absence de vision, de concertation, de complémentarité et de mise en commun à l'échelle régionale.

C'est pourquoi, dans une perspective de prise en charge des milieux et de respect du caractère propre des adolescents, nous avons choisi, en accord avec le milieu, de privilégier une approche globale et intégrée reposant sur les principes d'«empowerment» communautaire. Cette nouvelle approche visait à responsabiliser (sensibiliser, consulter et rassembler) et à outiller (concerter, mobiliser et soutenir) les communautés locales afin qu'elles s'organisent pour accueillir et promouvoir la pratique active du loisir jeunesse dans leur milieu.

Le loisir en milieu rural... ... compte rendu d'une expérience en Montérégie.

Octobre 2003

par Mario Chamberland et Cathy Froment-Prévosto, Loisir et sport Montérégie



page 2

Une démarche en plusieurs phases...

Seconde phase : des consultations ciblées et un diagnostic mobilisateur

La seconde phase consistait à réaliser de vastes consultations auprès de la société civile (comités de loisir), des élus et des jeunes eux-mêmes afin de recueillir les opinions sur l'état actuel du loisir dans leur communauté ainsi que les propositions et les orientations que chacun souhaitait voir adopter. Cette phase de consultation s'appuyait sur un modèle de consultation participative. L'analyse et la synthèse des consultations ont permis d'élaborer le diagnostic que nous avons présenté lors d'un colloque régional rassemblant plus de 85 participants de divers horizons (monde scolaire, municipal, économique, santé, communautaire, loisir et, bien entendu, celui des jeunes). Phase de mobilisation essentielle, ce colloque a donné lieu à des échanges très constructifs entre les participants qui ont affirmé leur volonté d'intervenir et reconnu l'ensemble des problématiques. Il a en outre permis d'identifier clairement les consensus.

Des actions à porter

L'organisation loisir, en milieu rural particulièrement, n'a pas su s'adapter aux nouvelles réalités. À présent, les bénévoles ont des besoins individuels, spécifiques et des motivations diverses. Il était indispensable d'amorcer une réflexion pour favoriser leur accueil et leur encadrement.

Un nouveau modèle local d'organisation loisir à expérimenter

Nous avons donc expérimenté un nouveau modèle local d'organisation qui repose sur une mobilisation par centre d'intérêt. Pour ce faire, nous nous sommes largement appuyés sur l'étude «Les bénévoles en loisir : Un capital à cultiver» réalisée par monsieur André Thibault du Laboratoire en loisir et vie communautaire. Les principales caractéristiques de cette nouvelle organisation sont les suivantes :

- 🔍 un recrutement selon les intérêts ;
- 🔍 une cellule autonome concentrée sur l'action et les services directs ;
- 🔍 des rencontres selon les besoins ;
- 🔍 une facilité de concertation, de promotion et de planification ;
- 🔍 la mise en commun des ressources ;
- 🔍 une meilleure représentation de la communauté.

En plus de mieux tenir compte des réalités des bénévoles potentiels, cette formule permet de développer un sentiment d'appartenance et de mobiliser un plus grand nombre de bénévoles. Ce modèle se caractérise également par sa souplesse et sa capacité d'adaptation aux transformations, actuelles et futures, des pratiques de loisir, et fonctionne très bien jusqu'à présent.

Au plan régional : expérimenter la notion de communauté rurale

L'organisation du loisir sur le plan local ne répond plus à tous les besoins et attentes des citoyens des communautés locales. Nous avons développé la notion de communauté locale, c'est-à-dire un regroupement de municipalités qui possèdent une «communauté d'intérêts», en l'occurrence le secteur du loisir, et qui sont résolus à collaborer à l'orientation future de leur communauté en développant des stratégies de mobilisation de leurs ressources propres.

Pour ce faire, deux comités ont été formés. La Table des maires qui a été sollicitée au cours du colloque pour assumer le leadership du suivi, représentera le premier comité, soit le comité de gestion. Ce comité est chargé de recueillir et d'appliquer, dans la mesure du possible, les recommandations émanant du comité de direction.

Un second comité, le comité de direction, réunit des représentants des secteurs économique, municipal, scolaire, santé et communautaire à mandat régional. Il définit les grandes orientations du plan d'action en matière de loisir, recueille les recommandations émises par chaque secteur, les analyse et les transmet, s'il y a lieu, au comité de gestion. Les membres de ce comité, en raison de la disparité de leur champ d'action, leur ouverture, leur volonté et leur qualité d'écoute, ont ainsi pu développer une vision partagée, une concertation, une articulation et une complémentarité des missions des uns et des autres. Il a donc été possible d'engager des actions et de poser des gestes significatifs pour assurer la survie du loisir en milieu rural.

Une politique loisir pour une MRC. une première au Québec

L'une des premières «missions» du comité de direction, en collaboration avec un agent de développement embauché pour un an grâce aux Fonds Jeunesse, a été d'élaborer une politique régionale de loisir. Elle s'inspire largement de la Politique du loisir de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) «Loisir, communauté locale et qualité de vie» et repose sur trois principes fondamentaux :

- 🔍 le citoyen est et doit être l'acteur principal de son loisir ;
- 🔍 la maîtrise d'œuvre en loisir doit être confiée au niveau le plus près du citoyen, c'est-à-dire sa communauté ;
- 🔍 la qualité de vie du citoyen se réalise par une mise en commun de toutes les ressources dont dispose sa communauté.

En adoptant cette politique régionale de loisir, une première au Québec, la MRC d'Acton reconnaît l'importance du loisir comme outil de développement sur son territoire et démontre sa volonté et son leadership en la matière. C'est un signal on ne peut plus clair en faveur du loisir!

Un comité jeunesse, l'opportunité d'être écouté et compris

Parallèlement, des gestes significatifs ont été posés en faveur des jeunes. Ainsi, par l'intermédiaire du comité étudiant de l'école secondaire, un sous-comité de loisir jeunesse a été créé. Il est composé de 11 jeunes issus de chacune des municipalités de la MRC et joue un rôle de consultation, d'information et de liaison entre les jeunes eux-mêmes et les institutions. Trois de ses représentants siègent au comité de direction. Parmi ses réalisations, il convient de signaler l'obtention d'un droit de parole avant chacun des conseils municipaux des municipalités de la MRC et des comités de loisir. Les jeunes ont donc la possibilité bien réelle non seulement de faire entendre leur voix et de soumettre leurs revendications, mais également de faire l'apprentissage de la démocratie.

Par la suite, nous avons tenté à de nombreuses reprises de démontrer toute l'importance d'avoir une ressource professionnelle partagée dans le milieu, pour soutenir les différents comités de loisir et assurer la continuité du projet, en particulier le soutien aux bénévoles. Cependant, l'un des jeunes du comité de direction nous a rappelé la revendication initiale des jeunes : l'accessibilité financière aux infrastructures et activités de la ville centre, et ce quel que soit leur lieu de résidence dans la MRC. Les jeunes, fréquentent la même école secondaire et ne comprennent pas que les tarifs pour des non-résidents de la ville centre soient nettement plus élevés que ceux exigés des résidents.

Un pas important vers l'accessibilité

Le comité de direction a donc transmis une recommandation en ce sens à la Table des maires, qui vient d'ailleurs d'adopter unanimement ce principe de tarification identique pour les résidents de la ville centre et les non-résidents et doit en assurer la promotion auprès de sa population.

Concertation et information : des fonctions essentielles

Avec un tel principe, il est nécessaire, d'une part, de faire circuler l'information à travers une programmation commune qui tiendra compte de l'ensemble des activités et équipements disponibles à l'échelle de la MRC et, d'autre part, d'assurer une concertation entre les différents organismes de loisir. Il est convenu d'organiser trois ou quatre rencontres par an, de l'ensemble des comités de loisir de la MRC. La municipalité d'Acton Vale, ville centre, accepterait de se charger de ces deux rôles, information et concertation.

L'embauche d'un professionnel en loisir envisageable

Certaines municipalités rurales de la MRC, conscientes du rôle décisif joué par l'agent de développement loisir et vie communautaire, envisagent à présent de se doter d'un professionnel en loisir. Il est certain que la présence d'une ressource permanente, tout en s'ajoutant à l'intervention des bénévoles, permet d'alléger la tâche de ces derniers, de créer des liens entre les partenaires, d'augmenter et de diversifier les services, tout en permettant une saine gestion des infrastructures. Cependant, l'engagement d'une telle ressource reste au-dessus des moyens d'une seule municipalité rurale. Par conséquent, il est impératif pour les communautés rurales de se regrouper afin d'obtenir une masse critique, qui leur permettra, d'une part, d'offrir un emploi stable et de

qualité (le temps partiel entraînant trop souvent la précarité) et, d'autre part, d'assurer la continuité et la concertation des actions.

Une opportunité à saisir, la Politique nationale de la ruralité

L'une des principales sources de financement reste le Pacte rural. En effet, en adoptant la Politique nationale de la ruralité, le 6 décembre 2001, le gouvernement manifestait sa confiance en la capacité des collectivités rurales à gérer leurs ressources et à mettre à contribution les forces vives du milieu. Cette approche devrait permettre au milieu rural de résoudre certaines problématiques particulières de démographie, de migration des jeunes... À cet égard, le loisir et le sport constituent des éléments essentiels pour l'amélioration de la qualité de vie.

Pour ce faire, le gouvernement a déposé en mai dernier son coffre à outils, fait d'une série de mesures et de programmes visant à accroître l'autonomie des collectivités rurales dans leur développement.

Une expérience enrichissante et exportable

Cette expérience d'une durée de trois ans, incluant des phases de sensibilisation, d'information, de formation et d'animation d'une réflexion collective, visait à favoriser le développement et la vitalité du loisir sur le territoire, et, par extension, l'animation globale de ce milieu.

En premier lieu, elle a permis d'intensifier et d'organiser les relations, afin d'établir des communications efficaces et vitales entre les organismes, la population et les institutions publiques. Cette animation globale et la mise en place des mécanismes de concertation ne concerneront dorénavant plus seulement le domaine du loisir, mais s'étendront à tous les domaines de la vie de la communauté. En deuxième lieu, elle a permis de faire émerger de nouveaux chantiers de développement, de nouveaux acteurs et de nouvelles ressources, qui seront dorénavant mieux considérés et pris en compte par les instances de décisions.

Enfin, grâce à cette expérience, nous avons pu relever quatre indicateurs de succès. Soit :

- 📍 la reconnaissance d'une problématique ;
- 📍 la volonté d'un leadership politique ;
- 📍 la restructuration du modèle d'intervention local ;
- 📍 la révision du modèle d'organisation régionale.

Ces indicateurs sont présentés en détails dans le guide «Le loisir en milieu rural... pour une meilleure qualité de vie» où notre démarche est également décrite de façon détaillée. Cependant, la condition «sine qua non» reste évidemment la volonté et le leadership politique. Sans cette dernière, l'idée même d'intervenir n'est pas envisageable.

Volume 1 / Numéro 5

Octobre 2003

3451 boul. des Forges
C.P. 500
Trois-Rivières, Québec
G9A 5H7

Téléphone : (819) 376-5011 • 3451
Télécopieur : (819) 373-1988
Courriel : oql@sls.gouv.qc.ca
<http://www.sls.gouv.qc.ca/fr/loisir/oql.asp>

**Observatoire
québécois
du loisir**

En collaboration avec



Conseil
québécois
du
LOISIR



Laboratoire en loisir
et vie communautaire

Secrétariat
au loisir et au sport

Québec

Les unités régionales
loisir et sport
DU QUÉBEC

Association québécoise
du loisir municipal

Sports
Québec